



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240628-D20240011410-DE

Nombre
de Conseillers en exercice : 49
de Présents : 35
de Votants : 40
Dont vote par procuration : 5
Abstention : 0
Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00114/2024 du 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 21 juin 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (35)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (11^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Saïd MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Saïd Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Participation du CMJ au
volet jeunesse des Jeux
Olympiques de Paris

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 06/07/2024 que la convocation avait été faite le 21/06/2024.

Le Maire.

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale)

Absents excusés : (2)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire)

Procuration : (5)

Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00188/2023 du 8 décembre 2023 portant modification de la délibération n°2020.00006/2020 du 07/02/2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus/agents de la Ville ;

Considérant que le conseil municipal des jeunes de Mamoudzou a reçu une invitation de l'agence Erasmus+ et de la ville de Paris pour participer au volet jeunesse des Jeux Olympiques intitulé "Prenons-nous aux jeux" qui se déroulera à **Paris du 4 au 8 août 2024** ;

Considérant que cet événement majeur vise à favoriser la mobilité et la continuité territoriale en accueillant dans l'hexagone des jeunes ultramarins, aux côtés de jeunes parisiens, à travers l'utilisation du sport comme un moyen d'apprentissage dans le cadre de l'éducation non-formelle et informelle ;

Considérant que cette initiative vise également à avoir un impact social significatif en favorisant les échanges interculturels, la participation et l'inclusivité, tout en mettant en lumière les similitudes qui existent malgré les diversités territoriales ;

Considérant que la délégation de la ville de Mamoudzou sera composée de cinq jeunes, âgés de 16 ans au minimum, condition requise par les organisateurs et d'un encadrant ;

Considérant que pour des raisons de responsabilité des organisateurs, il nous est imposé que la délégation soit composée de jeunes ayant déjà 16 ans ou qui les auront au mois de l'événement ;

Considérant que la délégation sera composée comme suit et aura comme encadrant Nahid Abdourraouib (Responsable de la MJC de Tsoundzou) :

	Titre	Nom	Prénom	Date de naissance	Village	Quartier	Genre
1	Monsieur	TAOIKALI ABDALLA H	Djazakh	28/08/2008	<u>Passamainty</u>	<u>Gnabotiti</u>	G
2	Madame	BAREZE HENRI	Soraya	21/03/2008	<u>Passamainty</u>	<u>Gnabo bolé</u>	F
3	Monsieur	SAUCILLE	Naoh- Zakarya	24/04/2008	<u>M'tsapéré</u>		G
4	Madame	IBRAHIM	Shamina	26/08/2008	<u>Passamainty</u>	<u>Gnambo titi</u>	F
5	Madame	SOULAIM ANA	Nazra	20/02/2008	<u>Passamainty</u>	<u>Gnabo bolé</u>	F

Considérant que la délégation sera accueillie le dimanche 4 août et restera jusqu'au samedi 10 août, les ateliers sont prévus du lundi 5 août au jeudi 8 août. Au programme des quatre journées : apprentissage par la pratique ou par les pairs ; discussions de groupe autour des Jeux ;

Considérant que cette invitation est prise en charge à 100 %, couvrant ainsi tous les frais de participation : billet d'avion, hébergement et restauration ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de donner un avis favorable pour la participation des 5 membres du conseil municipal des jeunes à cet événement.

Article 2 : de donner l'autorisation au Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/07/2024

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :